

Sécurité de la vieillesse

politique visant à combattre l'inflation, mais nous doutons fortement de l'efficacité des moyens qu'il prend envers ce but.

Premièrement, nous devrions nous entendre sur les termes.

Je définissais alors ce qu'était l'inflation, parce que le gouvernement a voulu combattre l'inflation, alors que celle-ci est une rareté d'argent devant l'abondance des produits—c'est ce que les dictionnaires donnent comme définition—alors qu'aujourd'hui, c'est un gonflement des prix de la production.

Alors, c'est totalement différent et, quoi que l'on pense, le gouvernement, avec sa kyrielle d'économistes, n'a même pas encore trouvé un semblant de solution pour régler les problèmes de l'inflation, au Canada.

Et je disais un peu plus loin:

«Le gonflement des prix», qui est plutôt le vrai terme de l'inflation à laquelle l'honorable ministre des Finances veut nous faire croire, est la suite de l'augmentation du coût de production. Avant d'établir...

Et c'est alors que le ministre des Finances avait établi la Commission des prix et des revenus.

... la Commission des prix et des revenus, l'honorable ministre aurait dû charger une commission de déterminer les causes du «gonflement des prix»; cela lui aurait probablement permis d'appliquer des mesures plus réalistes et susceptibles de corriger cette situation.

Par exemple, il y a quelques années, le gouvernement a supprimé le plafonnement du taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires...

Monsieur le président, nous n'avons pas besoin d'avoir inventé les boutons à quatre trous pour constater que, lorsque le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son ministre des Finances, a fait sauter le plafond du taux d'intérêt sur les hypothèques sur les maisons des particuliers, lequel était alors de 6 ou 6¼ p. 100, le taux des emprunts sur les hypothèques, au Canada, varie actuellement entre 10 et 11 p. 100.

● (1540)

Il est très simple de constater que, lorsque l'on paye de 10 à 11 p. 100 d'intérêt sur une hypothèque, automatiquement, cela gonfle les prix des loyers, de même que la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction que le gouvernement fédéral a imposée et qu'il n'a jamais voulu enlever après que maintes et maintes motions furent présentées à la Chambre pour demander au gouvernement de la supprimer. C'est très simple à comprendre. La taxe de 11 p. 100, les taux d'intérêts exagérés sont des facteurs de majoration des coûts, et cela a occasionné l'inflation. Le gouvernement aurait dû, au lieu de créer une Commission des prix et des revenus, analyser les coûts ou les causes qui ont causé l'inflation au Canada. Aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) est obligé d'essayer de nous sortir une «patente» par laquelle il va indexer la pension tous les trois mois sur le coût de la vie. Il ne dit pas—et il ne le sait pas, j'en suis certain—jusqu'où l'inflation va le mener; il ne sait pas où en sera l'inflation dans six mois ou dans un an. Mais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'engage aujourd'hui à faire faire des ajustements trimestriels à la pension, pour permettre aux personnes âgées de toucher un bénéfice trimestriel.

Monsieur le président—encore là, et je le dis aujourd'hui comme je l'ai dit à l'occasion de la déclaration de l'honorable ministre des Finances le 8 juin 1970—le gouvernement va manquer son coup. Pourquoi?... Et l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est ici aujourd'hui va manquer son coup parce que le gouvernement va se baser sur des fausses données relatives à

l'indice des prix à la consommation qui seront publiées par Statistique Canada, pour fixer l'augmentation trimestrielle des pensions de vieillesse.

Monsieur le président, je n'ai aucune confiance dans Statistique Canada et ses données, et le gouvernement déterminera l'indice des prix selon les données de Statistique Canada pour faire des ajustements à la pension de sécurité de la vieillesse.

M. Caouette (Charlevoix): Des mensonges!

M. Rondeau: Monsieur le président, je voudrais ici exposer un peu la façon technique dont Statistique Canada fonctionne pour établir que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que le gouvernement font actuellement fausse route en 1973, comme le 8 juin 1970, en voulant se baser sur une organisation qui est absolument antiscientifique et incompétente. Je précise: je connais très bien les méthodes selon lesquelles les statistiques sont faites au Canada.

Environ 800 personnes, dans tout le pays, sont occupées une semaine par mois à visiter 30 ou 40 familles pour établir les statistiques sur le chômage. Elles doivent visiter environ huit familles par jour, pendant six jours, une semaine par mois. Chaque enquêteur est payé \$2.20 ou \$2.25 l'heure, plus 13c. ou 16c. le mille s'il est détenteur d'une police d'assurance-automobile «plaisir et affaires». Chaque enquêteur doit visiter la même famille chaque mois, pendant six mois. On visite six nouvelles familles par mois, et on laisse tomber les six familles visitées consécutivement pendant six mois. Monsieur le président, c'est une vraie farce de voir arriver le même enquêteur, pendant six mois consécutifs, pour s'enquérir une fois de plus, toujours auprès de la même famille, s'il se trouve des chômeurs, et pendant combien de temps, pendant combien d'heures, ils ont travaillé au cours de la semaine précédente. On est parfois étonné de voir certains chefs de famille, comme je l'ai constaté moi-même dans les campagnes, fatigués de voir arriver le même enquêteur, à la même porte, à la même place, pendant six mois consécutifs, et de lâcher leur chien après lui. C'est alors que l'enquêteur, après avoir été fatigué, après avoir visité pendant six mois consécutifs les six mêmes maisons, établit lui-même ses statistiques, dans son auto, avec des chiffres qu'il écrit lui-même. Comme je le disais le 11 février 1971, à la page 3315 des *Débats*:

Je sais qu'au cours du troisième mois, lorsqu'il visite de nouveau le même ménage, après avoir constaté, lors de ses enquêtes précédentes, que le chef de ménage «enquêté» antérieurement était déjà importuné de se voir poser toujours les mêmes questions, l'enquêteur, se sentant gêné de répéter toujours les mêmes questions et courant le risque de se faire répondre d'une façon plus ou moins courtoise, comme lors des visites précédentes, se contente souvent de remplir ses formules IBM avec les réponses qu'il a déjà obtenues au cours des enquêtes précédentes, ou il imagine lui-même les réponses afin de ne pas importuner davantage le ménage qui fait l'objet d'une enquête.

Monsieur le président, je pourrais encore donner la technique selon laquelle ces statistiques sont faussées. Je continue à citer:

Avec de telles méthodes, on prétend avoir établi le nombre de chômeurs au Canada. Et avec des chiffres établis aussi peu scientifiquement et provenant d'un échantillonnage de 30,000 ménages canadiens par mois, on parle ensuite, à la Chambre, avec beaucoup de compassion sur le sujet le plus important de l'heure, soit celui du chômage, et l'on met au rancart ce qui est moins important pour le gouvernement, les chômeurs du pays.

Les 30,000 ménages «enquêtés» pendant six mois consécutifs représentent environ ½ p. 100 des ménages au Canada.

Si, au cours de ces enquêtes faites «à la mitaine», on en est arrivé à un taux moyen de chômage de 7 p. 100 dans les ménages qui ont